

Le 22 mars 2016

Conférence : État d'urgence, la lutte contre le terrorisme au prix de nos libertés ?

29 mars 2016

La faculté de Droit, économie et sciences sociales de l'université de Tours organise à Tours une conférence-débat ouverte à tous sur le thème de l'état d'urgence.

Depuis plus de quatre mois, et pour une durée encore incertaine, la France vit sous un régime d'état d'urgence. A la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence en France a été décrété et prolongé pour 6 mois, ce qui permet aux autorités administratives de prendre des mesures telles que des assignations à résidence, la fermeture de certains lieux, l'interdiction de manifester, des perquisitions de jour et de nuit, des couvre-feux...

La Constitution est sur le point d'être modifiée, pour y inscrire l'état d'urgence. Parallèlement, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, qui vise à inscrire dans le droit commun certaines mesures inspirées du régime de l'état d'urgence et donc, par leur banalisation, à normaliser ce qui devrait être exceptionnel.

La lutte contre le terrorisme est ainsi en train de modifier profondément un certain nombre d'équilibres sur lequel notre état de droit s'est construit : l'équilibre issu de la séparation des pouvoirs, celui établi entre protection des libertés et garantie de la sécurité, et enfin l'équilibre entre répression pénale et prévention administrative. Cette transformation a d'ores et déjà suscité les critiques d'un certain nombre d'institutions de défense des droits de l'Homme, en France (Défenseur des droits et Commission nationale consultative des droits de l'Homme) et sur la scène internationale (Conseil de l'Europe, experts du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies).

Pour présenter et discuter le cadre juridique dans lequel s'applique l'état d'urgence et les enjeux qu'il soulève, des universitaires juristes spécialistes animeront cette conférence débat.

Interviendront : Guillaume Beaussonie, professeur à l'université Toulouse 1 Capitole ; Colombine Madelaine, maître de conférences à l'université François-Rabelais ; Gilles Pellissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur associé à l'université François-Rabelais ; Diane Roman, professeure à l'université François-Rabelais et membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Modalités pratiques : Faculté de droit, économie et sciences sociales - Amphi E, 50 av. J. Portalis, quartier des deux-lions - Tours | 17h00 à 19h00 | Entrée libre

A propos de l'université François-Rabelais de Tours

L'université François-Rabelais est située au cœur des villes de Tours et de Blois. Depuis 45 ans, elle place la formation, l'innovation, la professionnalisation et la réussite des étudiants au cœur de son projet.

Avec ses 7 UFR, ses 2 IUT et son école d'ingénieurs polytechnique, l'université François-Rabelais offre tous les atouts de la pluridisciplinarité à ses 25 000 étudiants. Encourageant la mobilité étudiante, l'université accueille 2 500 étudiants internationaux chaque année.

Composée de 34 unités de recherche labellisées et reconnues au niveau national et international, l'université François-Rabelais s'affirme comme la 1^{ère} institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.

Contact

Direction de la communication – Université François-Rabelais

Mél. : audrey.moullec@univ-tours.fr

Tél. 02 47 36 64 16